



## LE TRAVAIL ANALOGUE A L'ESCLAVISIONE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE BRESILIENNE

### ARTICLE ORIGINAL

NETO, Dalk Dias Salomão<sup>1</sup>, SOUSA, Nicole Moreira Faria<sup>2</sup>, DENDASCK, Carla Viana<sup>3</sup>, FECURY, Amanda Alves<sup>4</sup>, OLIVEIRA, Euzébio de<sup>5</sup>, DIAS, Claudio Alberto Gellis de Mattos<sup>6</sup>

NETO, Dalk Dias Salomão. Et al. **Le travail analogue à l'esclavisione dans l'industrie textile brésilienne.** Revista Científica Multidisciplinar Núcleo do Conhecimento. An 06, Ed. 05, Vol. 13, p. 28-46. Mai 2021. ISSN: 2448-0959, Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>, DOI: 10.32749/nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne

### RÉSUMÉ

L'institut de l'esclavage est présent dans l'humanité depuis le début de l'existence de l'être humain. L'esclavage au Brésil a soutenu l'économie pendant des siècles. Des millions d'Africains ont été enlevés de leur patrie et placés dans des conditions de vie et de travail dégradantes. Le processus d'abolition de l'esclavage a été long et graduel. Il y a eu des siècles de lutte et de souffrance pour que le monde commence à réaliser

<sup>1</sup> Avocat, Baccalauréat en droit (CEAP - Centre d'Enseignement Supérieur de l'Amapá), Spécialiste du droit du travail et du processus du travail par l'établissement d'enseignement Damásio.

<sup>2</sup> Avocat, Baccalauréat en Droit (CEAP - Centre d'Enseignement Supérieur de l'Amapá), spécialiste du droit procédural civil par l'institution Damásio Educacional.

<sup>3</sup> Théologien, Ph.D. en psychanalyse clinique. Il travaille depuis 15 ans avec scientific methodology (research method) dans le domaine de l'orientation de la production scientifique des étudiants à la maîtrise et au doctorat. Spécialiste de l'étude de marché et de la recherche axée sur la santé.

<sup>4</sup> Biomédical, PhD en maladies tropicales, professeur et chercheur du cours médical du campus de Macapá, Université fédérale d'Amapá (UNIFAP), Pro-Recteur de la recherche et des études supérieures (PROPESPG) de l'Université fédérale d'Amapá (UNIFAP).

<sup>5</sup> Biogiste, Ph.D. en maladies tropicales, professeur et chercheur du cours d'éducation physique, Université fédérale du Pará (UFPA).

<sup>6</sup> Biogiste, Ph.D. en recherche théorique et comportementale, professeur et chercheur du cours de chimie de l'Institut d'éducation fondamentale, technique et technologique de l'Amapá (IFAP) et du Graduate Program in Professional and Technological Education (PROFEPT IFAP).

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



le mal que représente l'esclavage. Même après l'abolition de l'esclavage, il était courant de voir le travailleur pris au piège sur le terrain par des dettes, ou par des lois qui habilitaient les employeurs par rapport à l'employé. L'objectif de cette recherche était d'analyser les conditions de travail analogues à l'esclave dans l'industrie textile brésilienne. Il a été réalisé avec revue bibliographique et analyse qualitative. En raison de ses nouveaux vêtements, le travail des esclaves contemporain est devenu invisible pendant un certain temps. Les facteurs qui rendent possible de commettre ce crime, même si aujourd'hui, il est essentiellement lié à un trépied: l'impunité, la pauvreté et le profit. La situation de misère de la population la plus nécessiteuse les oblige à subir des types de travail dans des conditions sous-humaines. Ces travailleurs du textile sont principalement des immigrants d'Amérique latine voisine et sous-développée. Le Brésil a été l'un des premiers pays au monde à reconnaître ce type de travail, et celui, conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les entités ostréicoles non gouvernementales, cherchent à lutter contre ces pratiques criminelles sur leur territoire.

Mots-clés: Esclavage, Législation, Combat, Industrie.

## INTRODUCTION

L'institut de l'esclavage est présent dans l'humanité depuis le début de l'existence de l'être humain. Bien qu'il ait présenté différentes significations, formes et objectifs tout au long de l'histoire, l'esclavage a toujours été marqué par la domination les uns des autres (Mota e Ramos, 1999)

Pour Oliveira (2011), les relations entre les hommes ont commencé dans la phase préhistorique, en raison des conditions de vie précaires et de la nécessité de la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits. Et c'est par l'échange d'expériences et la collaboration entre les individus que les premières tribus ont vu le jour.

L'institut de l'esclavage accompagne l'homme depuis le début de la race humaine, comme on l'a déjà dit, ayant des preuves de son existence dans divers moments de l'humanité et sous d'innombrables formes. Par exemple, dans la Sainte Bible (le livre RC: 86625  
Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



principal des chrétiens), nous trouvons de nombreux cas d'esclavage cités tout au long des Évangiles. L'esclavage, à l'époque, était basé sur la servitude par les dettes ou le travail résultant de l'assujettissement du perdant par le gagnant, entre autres (Oliveira, 2011).

Avec l'utilisation de l'esclavage pour des emplois plus lourds, des gens comme les Grecs ont réussi à développer la philosophie et les arts comme personne d'autre. Parallèlement à la production commerciale, il y a eu une grande expansion de la production artisanale et agricole canalisée par le commerce d'exportation et d'importation (Oliveira, 2011).

Pour Silva (2010), comme en Grèce, Rome a utilisé le travail des esclaves, et c'est pendant la période de l'empire que l'esclavage a atteint un sommet, atteignant un total de 30% de la société romaine.

Il y avait de nombreuses façons de devenir esclave à Rome, en règle générale chaque fils d'une mère esclave était aussi un esclave. Une autre façon d'asservir quelqu'un était par la guerre, avec des prisonniers étant forcés au travail forcé, l'esclavage a également été utilisé comme un moyen de pénaliser les individus, comme en cas de désertion de l'armée ou la délinquance des dettes (Silva, 2010).

La société du Moyen Âge a été formée par des seigneurs féodaux, le clergé et les serviteurs. En cette période, l'esclavage n'était pas le principal moyen de travail, étant les serviteurs suppléants des esclaves, souffrant de terribles conditions de vie et de travail (Silva, 2010).

Bien que les serviteurs n'aient pas été considérés comme des objets, leur situation juridique n'était pas si différente de celle des esclaves, puisqu'ils étaient traités comme de simples accessoires de la terre, subissant des impositions d'un ordre personnel, n'ayant pas leur droit d'aller et venir garanti et même l'interdiction de contracter le mariage sans autorisation (Silva, 2010).



Il est important de mettre l'accent sur notre pays pour souligner que l'esclavage était présent dans l'évolution historique de cette grande partie de la terre. Initialement connu sous le nom de Santa Cruz de Cabrália et plus tard du Brésil, il a été colonisé par les Portugais, qui quand ils sont arrivés ici en l'an 1500, a apporté avec eux l'esclavage à grande échelle, à commencer par les indigènes, tupis et guaranies principalement et plus tard africains noirs (Silva, 2010).

Pour réussir dans la recherche de matières premières pour la métropole, les Portugais ont commencé la colonisation en utilisant l'esclavage comme base d'extraction. Tout d'abord, ils ont utilisé le travail indigène, faisant le troc avec eux qui, en échange d'épices et de métaux, laissé aux Indiens des objets de valeur non pertinente comme les miroirs et les peignes (Oliveira, 2011).

La relation de la couronne portugaise et les indigènes au début était assez paisible, cependant, après que les Portugais ont décidé d'occuper le territoire pour développer l'exploitation économique, les relations ont changé. Dès lors, les colons ont commencé à expulser les indigènes de leurs terres et à les soumettre au travail des esclaves, qui souffraient d'exploitation physique et de nouvelles maladies apportées par l'homme blanc (Gorender, 1985).

Les peuples autochtones ont souffert longtemps de l'esclavage, cependant, cette situation n'a pas durer longtemps, étant donné plusieurs facteurs qui ont ralenti l'exploitation des indigènes, tels que la faible densité de population des peuples autochtones; les tribus qui sont devenues intactes quand elles ont perçu leur asservissement; la population indigène qui a finalement été décimée en raison de l'exploitation et des maladies jusqu'alors inconnues, ainsi que la protection reçue par les Jésuites (Campos, 2015).

La même protection accordée aux indigènes par les Jésuites n'a pas été donnée aux Noirs, de sorte que leur asservissement était pratiquement un consensus entre l'Église et la couronne (Faust, 2004). L'une des principales justifications de l'asservissement du noir africain était que cette pratique était déjà courante en Afrique, également basée sur des théories scientifiques qui affirmaient l'infériorité de la race noire, parce que des RC: 86625  
Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



personnes de faible intelligence et émotionnellement instables étaient démontrées, biologiquement destinées à la subjection, créant l'une des plus grandes formes de préjugés jamais vues (Mattos, 2015).

L'esclavage au Brésil a soutenu l'économie pendant des siècles. Des millions d'Africains ont été expulsés de leur patrie et placés dans des conditions de vie et de travail dégradantes. Selon (Soares, 1860), environ 371 615 esclaves sont entrés dans le pays entre 1840 et 1851.

Initialement, le travail des esclaves et l'économie brésilienne étaient concentrés sur le terrain, dans l'agriculture, plus particulièrement dans les plantations de canne à sucre situées dans le Nord-Est, étant un moyen trouvé par la couronne de coloniser cette partie du « nouveau monde ». Il est important de démontrer qu'au XVIIIe siècle, avec l'expansion progressive de la colonisation et la découverte de nouveaux espaces à l'intérieur du pays, le grand potentiel minier des terres a été découvert, créant un marché intense pour l'extraction des minéraux, comme l'or, où le travail des esclaves a permis une telle activité (Campos, 2015).

Et c'est à ce rythme que l'esclavage a marqué négativement non seulement le monde, mais aussi le Brésil. La seule justification pour importer le nègre était l'œuvre. Ils travaillaient des heures, quinze à dix-huit heures par jour, subissaient quotidiennement la violence physique et la psychologie et étaient traités comme des objets (Pinsky, 1992).

Le processus d'abolition de l'esclavage a été long et graduel. Il y a eu des siècles de lutte et de souffrance pour que le monde commence à réaliser le mal que représente l'esclavage. Il y a plusieurs moments importants qui représentent ce changement de pensée : la proclamation de l'indépendance des États-Unis, qui était basée sur la déclaration des droits de l'homme; la France en 1789 qui exaltait les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Il convient également de mentionner la Révolution anglaise qui, avec l'avènement de la machine, a montré que la production pouvait augmenter même en utilisant le travail libre (Montenegro, 1997).



Dans ce contexte, les commerçants et les producteurs devaient chercher un moyen de remplacer le travail des esclaves. Par exemple, dans les plantations de café, le travail des esclaves a été remplacé par des immigrants européens, dans le système dit d'établissement (stimulus de l'État brésilien) qui travaillaient pour la rémunération, stipulé dans le pourcentage de la production de café (Silva, 2010).

Même après l'abolition de l'esclavage, il était courant de voir le travailleur emprisonné sur le terrain par des dettes, ou par des lois qui habilitaient les employeurs à l'égard de l'employé, par le biais d'obligations contractuelles, telles que des peines sévères, telles que l'arrestation du travailleur qui était absent de la ferme sans raison valable ou qui, restant sur la propriété, refusait de travailler (Silva, 2010).

Ainsi, il est entendu que l'abolition de l'esclavage au Brésil, par la Lei Aurea, n'a pas réellement libéré les esclaves, parce qu'il existait une société extrêmement raciste et lésée, ce qui a donné lieu à des pratiques actuelles analogues à l'esclavage

## OBJECTIF

Analyser les conditions de travail analogues à l'esclavage dans l'industrie textile brésilienne.

## MÉTHODE

La recherche a été réalisée avec revue bibliographique et analyse qualitative.

Selon Lima et Mioto (2007): « [...]construire un processus de recherche, relatif à la définition des procédures méthodologiques qui guideront ce processus, est basé sur l'observation que plusieurs rapports de recherche ».

La recherche qualitative travaille avec les valeurs, les attitudes et la relation entre les processus et les phénomènes, non mesurées numériquement (Gerhardt e Silveira, 2009).



## RÉSULTATS ET DISCUSSION

### LE TRAVAIL ANALOGUE À L'ESCLAVISIONE

L'existence d'un travail analogue à l'esclavisione peut s'expliquer par le simple fait de ne pas dépasser l'ancien système esclavagiste, en raison de ses racines culturelles au fil des siècles, même après son interdiction. En outre, l'esclavage contemporain repose sur un trépied : impunité, cupidité et pauvreté, devenant nécessaire, non seulement pour lutter contre ce crime comme les autres, mais aussi pour revoir notre système judiciaire, nos modes de consommation et nos modèles de développement (Miranda et Oliveira, 2010).

Par conséquent, le monde et ses efforts n'ont pas encore réussi à éteindre le travail des esclaves, se démontrant comme une tâche ardue, en particulier pour la culture et le manque de compassion entre les hommes. De cette façon, les États et la société en général devraient être vigilants face à ce genre de bêtises.

### PRINCIPES DE PROTECTION DU TRAVAIL

Les principes juridiques sont définis comme un ensemble de normes de conduite qui sont présentées dans le système juridique. Les principes, ainsi que les règles, sont des normes. On peut affirmer que toute science est fondée sur des principes, de sorte que la loi n'échappe pas à cette règle (Saraiva, 2012).

Dans la pensée de Martins (2011, p. 62), les principes forment les piliers du droit, sa base et les principes ont un degré d'abstraction beaucoup plus élevé que la norme, et son application est à des cas concrets (Martins, 2011).

Les principes s'expliquent par deux courants, le positivisme juridique jusnaturalistand, dont le premier place les principes au-dessus du droit positif, qui prévaut ainsi en vertu des lois. Pour le second, les principes seraient des intégrateurs de la loi, comblant les lacunes (Nascimento, 2010).



Non pas en échappant à la règle, le droit du travail est formé par un ensemble de principes et de règles qui visent à assurer de meilleures conditions de travail pour les travailleurs, par la protection.

Il est important de mentionner un principe selon lequel, bien que n'étant pas dans le domaine du travail, est de la plus haute importance pour le système juridique dans son ensemble, le principe de la dignité de la personne humaine. Ce principe a une valeur morale et spirituelle inhérente à la personne, par conséquent, chaque personne est endossée à ce précepte, ce qui constitue le principe maximal de l'État de droit démocratique.

Le principe de protection est le plus large et le plus important en droit du travail. Ce principe est celui qui guide la rupture du droit du travail, visant à protéger la partie la plus faible de la relation juridique, le travailleur, qui se trouve sans protection vis-à-vis de l'employeur. Il cherche à donner de meilleures conditions à une relation hyposuffisante, l'employé. Par conséquent, il prévoit la création de mécanismes pour réduire les inégalités entre les parties, prévenir l'exploitation du travail et assurer le bien-être social des travailleurs (Saraiva, 2012).

Ce principe est généralement divisé en trois: le « *in dubio pro operário* », celui de l'application de la norme la plus favorable et celui de l'application de la condition la plus bénéfique. Le principe « *en dubio pro operário* », stipule que face à deux interprétations ou plus viables, il faut choisir le plus favorable au travailleur, à condition qu'il ne contredise pas la manifestation claire du législateur, ni une question prohibitive. Le principe de la règle la plus favorable stipule qu'en cas de conflit entre deux règles ou plus applicables dans l'affaire, il faut opter pour celle qui est plus avantageuse pour le travailleur. Enfin, le principe de la condition la plus bénéfique détermine la permanence de conditions plus avantageuses pour le travailleur, même s'il existe une règle juridique impérative stipulant le contraire (Saraiva, 2012; Mattos, 2015).

Les droits du travail, en règle générale, sont indispensables par le travailleur. Ce principe est extrêmement important pour la protection de l'hyposuffisant, car souvent l'employeur, par la coercitive, trompe ou fortifie l'employé à décider contre son volonté, RC: 86625  
Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



en renonçant aux droits déjà acquis (Rodriguez, 2015). C'est-à-dire qu'en règle générale, les droits du travail ne peuvent pas être écartés par le travailleur, par exemple, on ne peut pas renoncer aux vacances, si cela se produit, un tel acte sera considéré comme nul (Martinez, 2015).

Le principe de la primauté de la réalité induit que les relations juridiques du travail sont définies par la situation des faits, c'est-à-dire par la façon dont les services ont été fournis, quel que soit le nom qui leur a été attribué par les parties (Saraiva, 2012).

Un exemple clair est lorsque le témoignage des témoins est prouvé la non-fourniture d'équipement de travail individuel (EPI), bien qu'il y ait signature de mises en garde pour les livraisons. Par conséquent, il est clair que l'on peut prouver la véracité des faits par l'intermédiaire de témoins, par exemple, qui prévalent de tels éléments de preuve au document écrit, s'ils sont prouvés l'authenticité du témoignage.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU LE TRAVAIL ANALOGUE À L'ESCLAVISIONE**

Auparavant, les esclaves étaient considérés comme des objets et aujourd'hui plus. Cependant, bien qu'ils soient actuellement considérés comme des personnes endossées de personnalité, ils sont encore soumis à des conditions de vie et de travail dégradantes (Mattos, 2015).

Il convient de noter qu'il est appelé « le travail analogue à l'esclavisione », puisque le travail des esclaves lui-même a été éteint. Cependant, malgré tous les efforts, de telles pratiques esclavagistes n'ont pas complètement disparu.

L'existence d'un le travail analogue à l'esclavisione peut s'expliquer par le simple fait de ne pas dépasser l'ancien système esclavagistes, en raison de son enracinement culturel au fil des siècles, malgré la mise en œuvre du travail salarié. En outre, l'esclavage contemporain repose sur un trépied : impunité, cupidité et pauvreté, ce qui rend nécessaire, non seulement de lutter contre ce crime comme les autres, mais aussi



de revoir notre système judiciaire, nos modes de consommation et notre modèle de développement (Miranda e Oliveira, 2010).

L'institut de l'esclavage a actuellement un nouveau vêtement, avec plusieurs dénominations pour le travail analogue à l'esclavage : travail d'esclave contemporain ; travailler dans des conditions sous-humaines, l'esclavage de la dette, le travail forcé, la surexploitation du travail, le nouvel esclavage entre autres, le travail forcé, le travail dégradant entre autres (Cristova e Goldschmidt, 2012).

Les différentes dénominations énoncées ci-dessus sont dues à un manque de consensus autour de son concept, ainsi que des critères utilisés pour sa caractérisation de l'institut. Pour cette raison, il existe une variation d'éléments dans sa conceptualisation, ainsi que dans les termes utilisés, pour désigner ce type d'exploitation du travail du travailleur (Cristova e Goldschmidt, 2012).

Plusieurs auteurs se sont déjà positionnés sur ce sujet, et il n'y avait pas de compréhension uniforme entre les pensées. Cependant, il était clair dans tout de même le même sentiment de répulsion à ces ésums inhumains de traiter les gens, soumettant le travailleur à des conditions sous-humaines (Brito Filho, 2004).

La réalité du travailleur réduit en esclavage est celle de quelqu'un qui n'a pas le choix de choix, ne pas avoir de droits. Ces travailleurs sont généralement attirés dans des endroits éloignés du lieu de travail, se vu promettre un bon emploi, avec un portefeuille signé, une rémunération généreuse et d'autres avantages sociaux. Toutefois, lorsque le travailleur arrive sur le lieu de travail, il est dans une réalité complètement différente de celle promise, la plupart du temps, il doit supporter les frais de déplacement, de logement et de nourriture (Prado, 2005).

Le terme « travail des esclaves » facilite la compréhension par le public plus laïr, car il a des caractéristiques qui ressemblent aux concepts adoptés par l'Organisation internationale du Travail. Un tel concept était très proche du « travail forcé » (Audi, 2006).



Au vu de ces concepts, on peut percevoir que le travail analogue à l'esclave existe, à maintes reprises, en raison de l'hyposuffisance des travailleurs qui, à la recherche du minimum pour leur subsistance et leurs familles, finissent par laisser de côté leur propre dignité, se soumettant à un travail humiliant (Campos, 2015).

La difficulté de caractériser le travail dans des conditions esclavagistes, non seulement dans le milieu universitaire, implique des agents publics tels que les juges, les procureurs et les employés des postes de police du travail. Cette difficulté a de grandes conséquences, car elle finit par entraver la caractérisation et la typification de l'acte, ce qui rend difficile la perception du crime lui-même.

Par conséquent, sur la base des concepts et de la recherche ci-dessus, on peut définir le travail dans des conditions analogues à la condition d'esclave comme l'exercice du travail humain avec restriction, sous quelque forme que ce soit, qui peut être de la liberté du travailleur, n'ayant pas ses droits minimaux pour sauvegarder la dignité de la personne humaine.

La reconnaissance officielle du travail d'esclave au Brésil a eu lieu en 1995, malgré plusieurs plaintes déposées au fil des ans auprès de l'OIT (Organisation internationale du Travail). Malgré ce facteur aggravant, le Brésil a été l'un des premiers pays au monde à assumer au niveau international l'existence de l'esclavage contemporain (Miranda et Oliveira, 2010).

Comme l'a déclaré le ministère du Travail et de l'Emploi (MTE), le travail analogue à l'esclave est une réalité très présente dans le pays, comme en témoignent les propres données du MTE, qui révèlent qu'entre 1995 et 2010, 36 759 travailleurs ont été retirés des conditions esclavagistes (Mte, 2018).

Selon l'Organisation internationale du Travail, la principale cause de l'esclavage est l'exploitation économique des travailleurs, estimée à environ huit millions de personnes vivant dans ces conditions dans le monde. Au Brésil, selon les données du gouvernement brésilien, fournies par des recherches de la Commission pastorale des terres, environ vingt-cinq mille personnes travaillent dans des conditions

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



esclavagistes. Pour ce montant, la concentration la plus élevée est située dans les États du nord et du centre-ouest, et 90 % du total est composé d'analphabètes, 90 % ont commencé par l'exploitation du travail des enfants et 80 % n'ont même pas d'acte de naissance (Simón e Melo, 2007).

Le Brésil reconnu par l'OIT a été l'un des premiers pays à connaître et à combattre le travail analogue à l'esclave. Ainsi, sa criminalisation s'est fait par l'article 149 du Code pénal brésilien, qui a ensuite été modifié par la loi n° 10 803/2003 (Brésil, 1940; 2017). Il est très important de souligner qu'au Brésil, par l'article 149 du CP, le « travail esclave » est un genre, ayant d'autres espèces, comme le travail forcé et dégradant (Brasil, 2017).

Depuis la modification de l'article 149 du CP par la loi n° 10 803, du 11 décembre 2003, la lutte contre le travail esclavagiste a fait un grand progrès, car il est devenu plus facile de caractériser une telle infraction.

Le travail analogue à l'esclavage est un genre, possédant quelques espèces. Pour certains chercheurs de la région, ces espèces varient, et peuvent être le travail forcé, le travail exhaustif, le travail dégradant et la dette.

Simón e Melo (2007) utilise la nomenclature « travail effectué dans des conditions esclavagistes », étant divisé en trois espèces: le travail forcé, le travail dans des conditions dégradantes et la servitude de la dette. Ces formes illégales de travail n'ont pas eu d'effets juridiques, car elles sont nulles et non avenues, et la lutte contre ces pratiques, selon le droit brésilien, est menée par le droit pénal.

L'érudit Greco (2008) affirme que le travail des esclaves se produit actuellement lorsqu'une personne force une autre à effectuer un travail forcé, exigeant des voyages exhaustifs, soumettant le travailleur à des conditions dégradantes, ou limitant sa locomotion en raison de la dette contractée.

Silva (2010) démontre également que la coerciosité du travailleur pour qu'il ne quitte pas le travail peut avoir plusieurs natures, morales ou psychologiques, comme cela se



produit dans les menaces de l'intégrité mentale du travailleur, aussi le physique, et le travailleur ne peut pas quitter le lieu de travail, parce que sinon il subira des châtiments corporels, souvent avec surveillance armée.

Selon Araújo Júnior (2006), le travail dans des conditions dégradantes se caractérise par le non-respect par l'employeur des normes de base en matière de sécurité et de santé au travail, qui ne fournissent pas les examens médicaux du travailleur, ne garantit pas l'équipement de protection individuelle (EPI), ni un lieu de protection des travailleurs contre les intempéries, en plus de maintenir un logement sans les moindres conditions d'hygiène et sans nourriture adéquate.

Il y a aussi un travail exhaustif, connu sous le nom de travail ardu, dans lequel le travailleur est testé à des conditions de travail au-delà des délais autorisés par la législation, ce qui peut causer beaucoup de dommages au travailleur. Le parcours exhaustif peut être conceptualisé comme un parcours qui dépasse les limites du principe de la dignité de la personne humaine. Un tel voyage ardu signifie non seulement le nombre exagéré d'heures, mais aussi le rythme insuffisant (Campos, 2015).

L'universitaire Proner (2010) affirme qu'une journée de travail exhaustive finit par influencer négativement le travailleur, parce qu'elle le prive de moments de loisirs et d'éducation, de vie sociale et familiale, qui peuvent conduire à des maladies psychologiques et physiques, parce qu'il devient enclin à acquérir une maladie professionnelle.

Selon Bales (2001), l'esclavage de la dette est une forme moderne d'exploitation du travail humain, étant la plus courante au monde et en particulier au Brésil. Cette condition se produit lorsque la personne s'engage à travailler pour une autre en raison d'un prêt contracté. Les contrats de travail sont offerts avec des garanties de main-d'œuvre supposées, généralement dans des endroits plus éloignés géographiquement, dans les fermes ou les usines, cependant, en arrivant sur le site la réalité est différente, les travailleurs trompés finissent par être réduits en esclavage, servant le contrat seulement pour tromper le travailleur et le conduire à l'erreur.

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



Selon Audi (2006), nous pouvons conclure que, malgré de nombreuses façons présentées, toutes les formes de travail analogues à l'esclave ont toujours deux caractéristiques en commun : l'utilisation de la coercitité et le déni de liberté.

## FACTEURS QUI CONTRIBUENT AU LE TRAVAIL ANALOGUE À L'ESCLAVISIONE

En 1988, il y a eu la publication de la Lei Áurea, qui abolit l'esclavage dans le pays. Cependant, il n'a pas été efficace de l'éradiquer, en raison de plusieurs facteurs sociaux, tels que la disqualification de la main-d'œuvre des « ex-esclaves » (Cristova e Goldschmidt, 2012).

L'auteur Monteiro (2011) a observé des facteurs essentiels pour la permanence du travail des esclaves dans le pays, les définissant dans un trépied: l'impunité, la pauvreté et le profit.

En ce qui concerne le profit, il désigne les bénéficiaires qui utilisent le travail des esclaves comme un moyen d'obtenir des profits élevés, plus facilement, puisqu'ils ne se sentent pas obligés de se conformer au droit du travail (Monteiro, 2011).

En ce qui concerne la pauvreté, elle est la principale responsable de la capacité de nombreux travailleurs à se soumettre à travailler dans des conditions esclavagistes, car ils sont prêts à être d'accord même avec des propositions inhumaines dans le but de sortir de l'extrême pauvreté et de soutenir leurs familles (Monteiro, 2011).

Selon l'Organisation internationale du Travail, la cause prédominante de l'esclavage est l'exploitation économique. Et avec cette information, la mondialisation des marchés peut être la principale raison, car elle génère une grande concurrence, ce qui fait que les fabricants et les producteurs acceptent le système, produisant à très bas prix (Cristova et Goldschmidt, 2012).

En ce qui concerne les facteurs prépondérants de l'existence du travail des esclaves dans les zones rurales, Silva (2009) explique qu'ils influencent la région pauvre des



travailleurs ruraux, étant une région avec un grand nombre de chômeurs qui sont convaincus par l'entrepreneur par de fausses promesses, sans contrat de travail formel ou toute norme établie par la consolidation des lois du travail (CLT).

En ce qui concerne la connaissance précédemment expliquée que les décisions judiciaires favorables aux employeurs contribuent au maintien du travail des esclaves au Brésil, complète silva (2009) pensé qu'il n'y a pas de sanction stricte dans la législation pour punir les responsables de l'exploitation du travail esclave.

Ainsi, en l'absence d'une législation satisfaisante, le sentiment produit est l'impunité, qui commence à véhiculer l'idée que les fautifs peuvent continuer avec la même conduite criminelle, puisqu'ils ne seront pas des conséquences graves pour leurs actions (Silva, 2009).

Pour l'auteur Damião (2014), les causes du travail des esclaves dans le pays sont principalement la mauvaise répartition des revenus et l'éducation déficiente. Ainsi, la misère générée par la répartition injuste des revenus, comme on l'a déjà dit, fait que les travailleurs sont soumis aux estinies inhumaines du travail des esclaves. D'autre part, une éducation insatisfaisante permet aux travailleurs d'être trompés plus facilement, de sorte qu'ils ne soient pas en mesure de se battre pour leurs droits au travail.

Ces dernières années, plusieurs mécanismes de combat ont été créés, par exemple la « liste sale » et les plans nationaux visant à éradiquer le travail analogue à l'esclave. Toutefois, malgré toute cette histoire de combat et de surveillance, en 2017, la réforme du droit du travail s'est produite au Brésil, par la loi 13.467/17, qui a entraîné un recul sur le sujet, banalisant la pratique de la criminalité et entravant la prévention (Costa, 2015).



## FORMES DE COMBAT ET D'ÉRADICATION DU TRAVAIL DES ESCLAVES CONTEMPORANÉO

Au Brésil, la confrontation de ce crime s'est renforcer ces dernières décennies, malgré le retard rencontré par la récente réforme du travail. On sait qu'il existe d'innombrables cas de personnes vivant dans des conditions analogues à l'esclavage qui contournent la surveillance précaire de l'État (Oliveira, 2011).

La lutte et l'éradication du travail des esclaves contemporains sont beaucoup plus difficiles qu'elles n'y paraîtent, car la situation n'est pas résolue simplement en sortant le travailleur de la situation précaire et en punissant les délinquants. Ce qu'il faut effectivement faire, c'est un changement dans le modèle de développement capitaliste qui, par la recherche du profit, met fin à la vie de familles entières (Miranda e Oliveira, 2010).

Il existe plusieurs façons de lutter contre le travail analogue à l'esclave, à la fois judiciaire et extrajudiciaire. Cependant, ce sont les politiques publiques qui influencent la rééducation et le changement culturel de la société qui est le principal moyen de surmonter cette mazela sociale (Silva, 2010).

Au Brésil, il existe une coopération conjointe de plusieurs organismes publics pour tenter d'éradiquer l'exploitation du travail esclavagistes, à savoir l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA); police fédérale (PF); Police fédérale de la route (PRF); ministère du Travail et de l'Emploi (MTE) et le parquet (MP). Il est important de noter que le travail isolé d'une seule institution n'est pas efficace. Une autre façon importante de la combattre est par la société elle-même, qui, par des plaintes anonymes, peut fournir des réponses plus rapides pour résoudre de tels problèmes.

Contrairement à la pratique du travail des esclaves contemporain, il est important de certains auteurs, comme le Ministère public du travail et de la justice du travail, qui a un rôle très important, par des mesures de répression, prenant comme exemple les actions civiles publiques pour dommages moraux, qui demande réparation pécuniaire.  
RC: 86625  
Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



Il est important de souligner la création du Plan national pour l'éradication du travail des esclaves, qui a été préparé par le Comité spécial du Conseil pour la défense des droits de la personne humaine (CDDPH), qui fonctionne à l'échelle nationale. Ce plan rassemble des entités et des autorités liées au thème, qui cherchent à créer et à maintenir d'une politique publique durable, supervisée par des organismes nationaux ou un forum dédié à la répression du travail des esclaves.

Une autre stratégie utilisée pour lutter contre ce crime au Brésil provient de la Commission nationale pour l'éradication du travail des esclaves (CONATRAE), qui articule et exécute des initiatives. Selon Oliveira (2011), cet organe a été créé en août 2003 et est formé par une collégiale liée au Secrétariat spécial aux droits de l'homme de la présidence de la République, ayant pour fonction principale de surveiller la mise en œuvre du Plan national pour l'éradication du travail des esclaves.

Une autre forme d'affrontement est le Pacte national pour l'éradication du travail Esclave au Brésil. Cette initiative est basée sur les efforts internationaux, sous l'influence de l'OIT (Organisation internationale du Travail, un organe des Nations Unies). Le pacte susmentionné travaille avec la collaboration des agences d'inspection de l'État, qui cherchent à localiser et à punir le travail des esclaves contemporain. Selon Miranda et Oliveira (2010), cet effort a donné des résultats, recevant le soutien de représentants d'entreprises qui, ensemble, signifient plus de 25% du PIB national.

Une des façons de lutter contre le travail analogue à l'esclave le plus connu au Brésil est la « liste sale ». Cet outil fonctionne comme suit : un registre des employeurs a été créé qui oblige les travailleurs à se soumettre à des conditions analogues à celles de l'esclave. Cette liste est un mécanisme de transparence publique de l'Etat brésilien, créé en 2003, qui vise à divulguer les noms des individus ou des personnes morales qui ont été capturés en utilisant le travail des esclaves (Mattos, 2015).

Le registre susmentionné a été réglementé par l'ordonnance n° 1 234 de 2003 du ministère du Travail et de l'Emploi, qui a ensuite été remplacée par l'ordonnance interministérielle n° 2 du 12 mai 2011, document trouvé en vigueur (Campos, 2015).

On perçoit que cette forme de combat devient d'une grande importance dans la lutte RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



contre le travail des esclaves contemporain, et la liste des employeurs considérés par l'ONU, un modèle de référence dans le monde.

Dans le même sens de la loi n ° 14,946/2013 a été créé par l'État de São Paulo, qui vise à rechercher et à barrer les activités des entreprises qui ont dans leur chaîne de production l'utilisation des employés dans des conditions analogues à l'esclavage. Cette loi est née d'un projet de loi n ° 1034 de 2011 rédigé par le membre du Congrès Carlos Bezerra Junior, ayant une particularité, parce qu'il est dirigé vers la réalité des travailleurs de l'industrie textile de São Paulo (Mattos, 2015).

La forme de combat exprimée dans cette loi est basée sur l'annulation de l'enregistrement par les contribuables de la taxe sur la circulation des biens et services (ICMS). Ainsi, l'employeur qui bénéficie directement ou indirectement d'un travail d'esclave a révoqué son enregistrement, en plus d'être limité par la législation propre au sujet, cette sanction est présentée à l'article premier de cette loi (Dou, 2013).

Article 4 de la loi n° 14 946 de 2013 de l'Etat de São Paulo, une fois l'enregistrement ICMS révoqué, l'entité juridique contrevenante n'est pas en mesure d'exercer des activités dans la même branche, même dans un lieu différent, et les partenaires sont empêchés d'ouvrir d'autres sociétés de la même activité, pour une période de 10 ans, à partir du moment de la destitution (Campos, 2015).

Le travail des esclaves, bien qu'aboli pendant des centaines d'années, reste présent dans la société, contrairement aux droits de l'homme. L'esclavage contemporain, contrairement à l'ancien temps, n'était plus basé sur la propriété du seigneur sur les esclaves, encore moins sur l'entreprise d'achat et de vente de travailleurs, mais plutôt sur le contrôle excessif de l'entrepreneur sur le travailleur, en utilisant des moyens tels que la coercition et la coersion, dans le but d'augmenter ses profits.

L'un des secteurs de l'économie dans lesquels une telle pratique criminelle est très présente est le textile. Existant dans les grandes capitales mondiales, le travail des esclaves n'est plus principalement rural et se présente comme urbain, en particulier dans les usines de couture.

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



Dans la réalité du travail des esclaves urbains, un grand nombre de personnes quittent leur foyer, abandonnant les familles à la recherche de meilleures conditions de vie et finissent par se soumettre à des pratiques analogues à l'esclavage, principalement par nécessité, dans de grandes usines textiles (Campos, 2015).

Par conséquent, l'industrie textile est l'un des grands explorateurs du travail des esclaves contemporain. Selon Mattos (2015), l'industrie textile bénéficie directement du travail des esclaves contemporain, en particulier parce que sa production est à court terme, et la Chine est l'un des principaux utilisateurs de ce type de main-d'œuvre, ce qui la rend extrêmement compétitive sur ce marché.

Profitant de cette situation de vulnérabilité de l'être humain, l'« industrie de la mode » utilise une main-d'œuvre analogue à l'esclavage pour abaisser ses coûts de production. Les industries textiles, à travers l'externalisation de leurs activités, finissent par contribuer à la précarité des conditions de travail, déléguant leurs activités à des ateliers de couture informels voire artisanaux.

Ce système d'exploitation du travail esclave, utilisé par les industries textiles, est connu sous le nom de *sweating system*, étant la forme la plus trouvée d'esclavage contemporain dans l'environnement urbain à travers le monde. Le terme anglais, également connu sous le nom de « système de sueur » (notre traduction), fait référence aux lieux de travail pratiqués dans des endroits inhabituels qui finissent par confondre avec les résidences et offrent des conditions de travail extrêmes et des salaires misérables (Cristova et Goldschmidt, 2012).

Il convient de noter que les principaux sujets dirigés par ces systèmes sont les étrangers, généralement des pays plus sous-développés, comme certains pays d'Asie et d'Amérique latine. Car, en raison de la condition de misérabilité qu'ils sont dans leur pays d'origine, ils finissent attirés par de fausses offres d'emploi. Ainsi, un environnement est créé par le marché capitaliste, dans lequel les entreprises cherchent l'externalisation comme un moyen de réduire les coûts et d'accroître la compétitivité. Le travailleur est soumis à un travail analogue à celui de l'esclave, par



nécessité, laissant place à la création de petits ateliers de couture, qui pratiquent l'exploitation, par le travail forcé et dégradant (Palo Neto, 2008).

Les conditions de travail analogues à l'esclave dans lequel se trouvent les travailleurs de l'industrie de la mode au Brésil font partie du travail des esclaves urbains contemporain, un peu moins fréquent que celui rural, mais c'est aussi un problème majeur.

Ce réseau d'esclavage en milieu urbain est directement lié à l'immigration d'étrangers, provenant principalement de pays pauvres d'Amérique latine. Travail qui est attiré par le travail dans les usines de vêtements. Ce fait n'exclut pas le trafic interne de personnes elles-mêmes, qui sont dirigées depuis les intérieurs du Brésil, des petites municipalités aux grandes métropoles (Mattos, 2015).

La croissance de ce type de criminalité s'est produite principalement, selon Santos (2015), en raison de l'augmentation de l'importance de l'industrie textile pour le marché intérieur du pays au cours des dernières décennies, en raison de l'expansion de la classe moyenne et de l'accès des classes inférieures aux lignes de crédit, stimulant intensément la consommation (Palo Neto, 2008). En 2012, l'industrie du pays a créé 1,7 million d'emplois formels, dont 733 000 000 sont concentrés dans l'industrie du vêtement (Campos, 2015).

Par conséquent, parce que le Brésil a une industrie textile pertinente à son économie, ajouté à la facilité de la main-d'œuvre bon marché dans les pays latins (voisins) et la nécessité de devenir plus compétitif face à mercar externe, les étrangers sont devenus une proie facile pour la mise en œuvre du système de production mentionné ci-dessus, le *sweating system*.

Le *sweating system* est une forme d'externalisation que les grandes marques trouvent pour réduire leurs coûts de production tout en essayant de s'exempter de responsabilités de main-d'œuvre.



Ce système a comme caractéristique, les lieux de travail qui sont confondus avec les résidences, dans lesquelles les travailleurs travaillent dans des conditions déplorables, souffrent d'oppression, reçoivent des salaires misérables, ayant des heures de travail exhaustives et précaires.

Cette forme de travail, où il n'y a pas de minimum de respect pour le droit du travail, dans lequel la rémunération est uniquement pour la production, est également connue sous le nom de « système de sueur » (notre traduction). Au Brésil, ce type de travail est plus fréquent chez les travailleurs étrangers (Cristova et Goldschmidt, 2012).

L'un des cas les plus importants de ces dernières années s'est produit en 2011, dans la ville d'Americana, impliquant le magasin « Zara », dans l'État de São Paulo, dans lequel le parquet du Travail a découvert 51 personnes (pour la plupart boliviennes) travaillant dans des conditions analogues à l'esclavage dans une usine de vêtements fournissant la grande marque en question. Les travailleurs ont été soumis à des voyages pénibles jusqu'à 14 heures par jour, recevant vingt cents par pièce produite (Cristova et Goldschmidt, 2012).

Un autre cas de grande répercussion a été l'implication du réseau Pernambucanas, qui, même après avoir fait l'objet d'une enquête en 2010 et 2011, n'a pas voulu signer une période d'ajustement de conduite avec le ministère public, poursuivi pour exploitation du travail (Cristova et Goldschmidt, 2012).

Au Brésil, la lutte contre ce type de pratique se fait principalement par des organismes publics tels que le Ministère public du travail, la police fédérale, les gouvernements fédéral et des États, et par des organisations internationales, telles que l'OIT, qui cherchent par la supervision et la punition, à freiner ce type de pratique inhumaine qui touche principalement les étrangers latino-américains, avec une majorité considérable venant de Bolivie, dans l'intention d'échapper aux terribles conditions de vie qui sont là.

Selon Mattos (2015), la majorité des personnes soumises à des conditions de travail dégradantes dans l'industrie textile au Brésil sont boliviennes, qui quittent leur pays en

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



raison de la situation socio-économique précaire, de la corruption et du système gouvernemental, puisque le pays a certains des pires indicateurs sociaux en Amérique du Sud.

Ne cherchant que des bénéfices, les entreprises embauchent des immigrés boliviens et les paient en fonction de la production, les soumettant à de bas salaires, les exposant à des trajets épuisants et dégradants, qui atteignent jusqu'à 16 heures par jour. Ils souffrent également du travail forcé, face à la limitation de leur liberté, par des dettes nées de recouvrements irréguliers, ou parce qu'ils sont documentés illégalement.

Ainsi, la main-d'œuvre bolivienne répond aux besoins momentanés du secteur textile, puisqu'il s'agit de travailleurs jetables, temporaires et isolés, sans protection sociale, qui comblient adéquatement le vide des services bon marché, renégats par les Brésiliens.

Le Brésil a adopté pendant des décennies la lutte contre ce type de pratique par l'union des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Et c'est par la supervision que de nombreux cas de Boliviens dans des conditions analogues à l'esclave ont été découverts et combattus. L'un des cas les plus surprenants s'est produit en 2011, dans la ville d'Americana, à l'intérieur de São Paulo, où le ministère public du Travail a découvert 51 personnes, sur ces 46 Boliviens, travaillant dans des conditions analogues à l'esclavage, d'une manière dégradante et inhumaine dans un atelier, qui à son tour avait été embauché par un grand magasin de détail, « Zara ». Les travailleurs travaillaient en moyenne 14 heures par jour et recevaient 0,20 R\$ (vingt cents) par vêtement produit (Cristova et Goldschmidt, 2012).

Un autre cas qui a eu beaucoup de répercussions nationales a été impliquant le grand magasin de détail « Marisa », qui a reçu 48 avis d'infraction pour garder 16 Boliviens dans une situation d'esclavage contemporain, dans la ville de São Paulo. Les travailleurs ont été soumis à des heures quotidiennes de 14 heures, ne recevant que R \$ 247,00 (deux cent quarante-sept reais). De plus, des documents ont été trouvés



sur le site qui prouvait le trafic d'immigrants de l'autre côté de la frontière (Campos, 2015).

N'ayant pas pu échapper à la plupart des autres cas qui se produisent au Brésil, les travailleurs trouvés étaient pour la plupart des immigrants boliviens, qui ont été attirés par des promesses d'emploi et de meilleures conditions de vie. Cependant, à son arrivée au Brésil, la réalité était différente. Ils ont été piégés dans un système d'endettement, principalement en matière de nourriture, de transport et de documentation (Mattos, 2015).

## CONCLUSIONS

Grâce à ses nouveaux vêtements, le travail des esclaves contemporains est devenu invisible pendant un certain temps, mais avec les efforts des organisations internationales et de plusieurs pays, il a maintenant été reconnu et conceptualisé, et son combat est possible.

Les facteurs qui rendent possible de commettre ce crime, même si aujourd'hui, il est essentiellement lié à un trépied: l'impunité, la pauvreté et le profit.

La situation de misère de la population la plus nécessiteuse les oblige à subir des types de travail dans des conditions sous-humaines. Dans le cas de l'industrie textile, ces travailleurs sont roués de mesures par des ateliers de couture qui, à leur tour, fournissent des services externalisés aux grands magasins de détail, caractérisant le système de *sweating system* de la production.

La compétitivité du marché, à la recherche d'une rentabilité à tout prix, pousse le secteur textile à soumettre les travailleurs à seize heures par jour, dans des lieux malsains et privés de liberté.

Ces travailleurs du textile sont principalement des immigrants d'Amérique latine voisine et sous-développée. Le principal pays qui fournit la main-d'œuvre est la Bolivie,



qui a une forte population dans la pauvreté, qui cherche de meilleures conditions de vie dans le pays voisin.

Le Brésil a été l'un des premiers pays au monde à reconnaître ce type de travail, et celui, conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les entités ostréicoles non gouvernementales, cherchent à lutter contre ces pratiques criminelles sur leur territoire.

Par conséquent, le travail des esclaves est toujours une réalité au Brésil et dans le monde, trouvant des conditions pour proliférer dans le secteur textile brésilien.

## RÉFÉRENCES

ARAÚJO JÚNIOR, F. M. Dano moral decorrente do trabalho em condição análoga à de escravo: âmbito individual e coletivo. **Revista do Tribunal Superior do Trabalho**, v. 72, n. 3, p. 87-104, 2006.

AUDI, P. A escravidão não abolida. In: VELLOSO, G. e FAVA, M. N. (Ed.). **Trabalho Escravo Contemporâneo: o desafio de superar a negação**. São Paulo SP: LTr, 2006.

BALES, K. **Gente descartável: A Nova Escravatura na Economia Mundial**. Lisboa: Editorial Caminho, 2001.

BRASIL. Lei n. 2.848, de 07 de setembro de 1940. Institui o Código Penal., Brasília DF, 1940. Disponível em: < [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/decreto-lei/Del2848compilado.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/decreto-lei/Del2848compilado.htm) >. Acesso em: 02 de jun. 2018.

\_\_\_\_\_. **Código penal – Decreto-lei no 2.848/1940**. TÉCNICAS, C. D. E. Brasília DF: Senado Federal: 138 p. p. 2017.

BRITO FILHO, J. C. M. D. Trabalho com redução do homem à condição análoga de escravo e dignidade da pessoa humana. **Genesis: revista de direito do trabalho**, v. 23, n. 137, p. 673–682, 2004.

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



CAMPOS, L. R. J. D. **O trabalho análogo à condição de escravo no setor têxtil brasileiro.** 2015. 41p. (Especialização). Universidade Tuiuti do Paraná, Curitiba PR.

COSTA, C. Para que serve a 'lista suja' do trabalho escravo? , 2015. Disponível em:  
<  
[https://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/04/150402\\_trabalho\\_escravo\\_entenda\\_cc](https://www.bbc.com/portuguese/noticias/2015/04/150402_trabalho_escravo_entenda_cc) >. Acesso em: 17 jun. 2018.

CRISTOVA, K. G.; GOLDSCHMIDT, R. **O trabalho escravo contemporâneo no Brasil.** Anais III Simpósio Internacional de Direito: dimensões materiais e eficacias dos direitos fundamentais. IIISID. Chapecó SC: 24 p. 2012.

DAMIÃO, D. R. R. **Situações análogas ao trabalho escravo: reflexos na ordem econômica e nos direitos fundamentais.** São Paulo SP: Letras Jurídicas, 2014.

DOU. LEI Nº 14.946, DE 28 DE JANEIRO DE 2013. São Paulo SP, 2013. Disponível em:  
<  
<http://dobuscadireta.imprensaoficial.com.br/default.aspx?DataPublicacao=20130129&Caderno=DOE-I&NumeroPagina=1> >. Acesso em: 28 maio 2018.

FAUSTO, B. **História do Brasil** São Paulo SP: Editora da Universidade de São Paulo, 2004.

GERHARDT, T. E.; SILVEIRA, D. T. **Métodos de pesquisa.** Porto Alegre RS: Editora da UFRGS, 2009. 120p.

GORENDER, J. **O escravismo colonial.** São Paulo SP: Ática, 1985.

GRECO, R. **Curso de Direito Penal: parte especial.** Niterói RJ: Impetus, 2008.

LIMA, T. C. S. D.; MIOTO, R. C. T. Procedimentos metodológicos na construção do conhecimento científico: a pesquisa bibliográfica. **Rev. Katál.**, v. 10, p. 37-45, 2007.

MARTINEZ, L. **Curso de Direito do Trabalho: relações individuais, sindicais e coletivas do trabalho.** São Paulo SP: Saraiva, 2015.  
RC: 86625  
Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



MARTINS, S. P. **Direito do Trabalho**. São Paulo SP: Atlas, 2011.

MATTOS, C. N. S. D. **Análise contemporânea do trabalho análogo ao escravo na indústria têxtil**. 2015. 56p. (Graduação). Centro Universitário Eurípides de Marília – UNIVEM, Marília SP.

MIRANDA, C. C.; OLIVEIRA, L. J. D. Trabalho análogo ao de escravo no brasil: necessidade de efetivação das políticas públicas de valorização do trabalho humano. **Revista de Direito Público**, v. 5, n. 3, p. 150-170, 2010.

MONTEIRO, L. A. **Políticas públicas para erradicação do trabalho escravo contemporâneo no Brasil: Um estudo sobre a dinâmica das relações entre os atores governamentais e não-governamentais**. 2011. 184p. (Mestrado). Fundação Getulio Vargas, Rio de Janeiro RJ.

MONTENEGRO, A. T. **Reinventando a liberdade: a abolição da escravatura no Brasil**. São Paulo SP: Atual, 1997.

MOTA, M. B.; RAMOS, B. P. **História das Cavernas ao Terceiro Milênio**. São Paulo Sp: Moderna, 1999.

MTE. Quadro geral de operações de fiscalização para erradicação do trabalho escravo – SIT/SRTE – 1995/2010. Brasília DF, 2018. Disponível em: < [http://www.mte.gov.br/fisca\\_trab/quadro\\_resumo\\_1995\\_2010.pdf](http://www.mte.gov.br/fisca_trab/quadro_resumo_1995_2010.pdf) >. Acesso em: 18 jun. 2018.

NASCIMENTO, A. M. **Curso de Direito do Trabalho**. São Paulo SP: Saraiva, 2010.

OLIVEIRA, J. S. D. **O trabalho escravo contemporâneo no Brasil**. 2011. 50p. (Especialização). Universidade Anhanguera-Uniderp, Fortaleza CE.

PALO NETO, V. **Conceito jurídico e combate ao trabalho escravo contemporâneo**. São Paulo SP: LTr, 2008. 128p.

PINSKY, J. **Escravidão no Brasil**. São Paulo SP: Contexto, 1992.

RC: 86625

Lien d'accès: <https://www.nucleodoconhecimento.com.br/sciences-sociales/textile-bresilienne>



PRADO, A. A. Trabalho escravo hoje. Brasília DF, 2005. Disponível em: <<https://www.anamatra.org.br/artigos/863-trabalho-escravo-hoje-09477223427479363>>. Acesso em: 15 jun. 2018.

PRONER, A. L. **Neoescravismo: análise Jurídica das Relações de Trabalho.** Curitiba PR: Juruá, 2010.

RODRIGUEZ, P. A. D. S. **Princípios Constitucionais aplicado ao Direito do Trabalho: Colisão de Princípios nos casos concretos.** 2015. 49p. (Especialização). Universidade Federal do Rio Grande do Sul, Porto Alegre RS.

SARAIVA, R. **Direito do Trabalho.** São Paulo SP: Método, 2012.

SILVA, J. B. D. **Trabalho escravo rural no brasil contemporâneo – uma ofensa à dignidade humana.** 2009. 45p. (Especialização). Instituto Brasiliense de Direito Público, Brasília DF.

SILVA, M. R. D. **Trabalho análogo ao de escravo rural no Brasil do século XXI: novos contornos de um antigo problema.** 2010. 280p. (Mestrado). Universidade Federal de Goiás, Goiânia GO.

SIMÓN, S. L.; MELO, L. A. C. D. **Direitos humanos fundamentais e trabalho escravo no Brasil.** São Paulo SP: LTr, 2007.

SOARES, S. F. Notas estatísticas sobre a produção agrícola e carestia dos gêneros alimentícios no Império do Brasil. Rio de Janeiro RJ, 1860. Disponível em: <<http://www2.senado.leg.br/bdsf/handle/id/221678>>. Acesso em: 20 jun. 2018.

Soumis : Mai 2021.

Approuvé : Mai 2021.